



Proposition d'amendement d'un acte législatif

Version 3 / 9 mars 2021 / CDA

DSSI 11 / 2015.GEF.224

Loi sur les programmes d'action sociale (LPASoc)

Auteur-e	Art.	Al.	Lit.	Proposition	+ / ++	- / --
PS-JS-PSA (Gabi Schönenberger)	45	1		Biffer La participation des communes au système des bons de garde est facultative.		-
PS-JS-PSA (Gabi Schönenberger)	45	2		Les communes qui décident d'y participer sont tenues d'utiliser l'application en ligne mise à disposition par la DSSI.		-
PS-JS-PSA (Gabi Schönenberger)	46	1		Les communes peuvent continger les <u>sont tenues d'émettre des</u> bons de garde.		-
PS-JS-PSA (Gabi Schönenberger)	46	2		Biffer Le Conseil exécutif peut définir par voie d'ordonnance les priorités à respecter en cas de contingentement.		-

Chapitre II 9. Loi sur l'aide social (LASoc)

PS-JS-PSA (Junker)	40a	4	a + b	Biffer		--
PS-JS-PSA (Junker)	43	1 + 2		Droit en vigueur		--
Zybach (SP)	40a	1	a + b	Biffer		--
Zybach (SP)	43	1 + 2		Droit en vigueur		--

UDC (Bichsel)	57k	1 - 3	Biffer	-
---------------	-----	-------	--------	---